



CDEN de l'Aude,

6 mars 2023

(repli carte scolaire 1eD, moyens collèges)

de l'école au supérieur

COMPTE-RENDU DU SNALC

Présents

Vice-Président du Conseil Départemental, Secrétaire Général, chef de division DOSPE, IEN ADASEN 1^e degré, IEN ASH, Chargée de mission politiques éducatives, Cellule contrôle de gestion, représentants des collectivités locales, représentants des usagers, DDEN.

OS : FSU/UNSA/FO/SNALC.

Le CDEN est présidé par le Vice-Président du Conseil Départemental et le Secrétaire Général, en l'absence de M. le Préfet et de M. le DASEN.

Déclarations liminaires : FSU/UNSA/FO/SNALC.

Réactions de l'Administration :

Le Secrétaire Général indique que la carte scolaire a été préparée depuis le mois de novembre : les prévisions sont travaillées avec les élus et les maires d'après l'application ONDE. Le DASEN a rencontré les élus au cours de deux réunions, une à Carcassonne, une à Narbonne. Les IEN se sont rapprochés des maires pour évoquer les cas qui restaient à affiner, puis une première ébauche a été préparée et retravaillée suite au groupe de travail avec les OS qui ont fait remonter leurs éléments d'information sur certaines situations. La carte a été affinée le plus possible avant d'être présentée au CSA SD.

C'est, selon le Secrétaire Général, l'ordre logique des choses, et qui correspond à un dialogue social normé par les textes. Les mobilisations des écoles, les interventions de la presse n'entrent pas selon lui dans le dialogue social tel qu'il est normé.

1- Approbation du compte-rendu du CDEN du 18 février 2022

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2- Préparation de la rentrée scolaire 2023

Premier degré :

Un diaporama présente les évolutions d'effectifs dans le département. Pour la rentrée 2023, ces effectifs devraient être en baisse (perte de 374 élèves). Sont passées en revue

la liste des mesures de la carte scolaire : 24 fermetures pour 21 ouvertures (l'Aude rend 3 ETP).

Le projet présenté est complètement identique à celui qui avait été dénoncé par un vote unanime des OS lors du CSA-SD de repli du 15 février.

Précisions :

- L'ouverture d'un poste à l'école la Gravette à Carcassonne est confirmée.
- L'enseignant référent pour l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés devrait exercer ses missions sur l'ensemble du département.
- **La fermeture d'un poste à l'école primaire de Villemagne (RPI) conduit à la fermeture de cette école.**

OUVERTURES	MOTIFS
1 poste à l'école maternelle J. Macé (Carcassonne)	Dédoublment des GS en REP
1 poste à l'école élémentaire E. Zola (Narbonne)	Dédoublment des CP/CE1 en REP
1 poste à l'école élémentaire la Gravette (Carcassonne)	Dédoublment des CP/CE1 en REP
1 poste à l'école maternelle J. Jaurès (Carcassonne)	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école primaire de Pexiora	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école maternelle J. Prévert (Limoux)	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école primaire de Fitou	Application de la mesure 24 en GS
1 poste à l'école primaire de Pépieux	Application de la mesure 24 en CP/CE1
1 poste à l'école élémentaire R. Azalbert (Sigean)	Application de la mesure 24 en CP/CE1
2 postes BD	Amélioration du remplacement
1 poste à l'école élémentaire E. Zola (Narbonne)	Poste classe
1 poste à l'école élémentaire V. Hugo (Limoux)	Poste classe
1 poste à l'école maternelle Lamartine (Narbonne)	Occitan
1 poste à l'école maternelle de Montréal	Occitan
1 poste à l'école élémentaire A. France (Narbonne)	ULIS
1 poste à l'école élémentaire de Gruissan	Unité externalisée polyhandicap

0,5 poste à l'IME Les Hirondelles (Limoux)	Enseignant spécialisé
1 poste	Conseiller Pédagogique de circonscription ASH
1 poste	Enseignant référent pour l'adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
0,5 poste	Coordination accompagnement pédagogique à domicile, à l'hôpital ou à l'école
1 poste	Pilotage et encadrement
0,5 poste	Décharges de directeurs d'écoles

FERMETURES	
2 postes à l'école élémentaire E. Zola (Narbonne)	Dédoulement des CP/CE1 en REP
1 poste à l'école J. Macé (Carcassonne)	Ecoles maternelles
1 poste à l'école J. Giono (Carcassonne)	
1 poste à l'école Lamartine (Narbonne)	
1 poste à l'école maternelle de Montréal	
1 poste à l'école d'Azille	
1 poste à l'école F. Dolto (Lézignan)	
1 poste à l'école de Gruissan	
1 poste à l'école de Cuxac-d'Aude	Ecoles primaires
1 poste à l'école J. Beaubois (Carcassonne)	
1 poste à l'école de Mazerolles-du-Razès	
1 poste à l'école de La Palme	
1 poste à l'école d'Armissan	Ecoles élémentaires
1 poste à l'école Fabre d'Eglantine (Carcassonne)	
1 poste à l'école J. Moulin (Limoux)	
1 poste à l'école P. Nicoleau (Quillan)	
1 poste à l'école J. Miquel (Coursan)	
1 poste à l'école A. Malraux (Fleury)	RPI
1 poste à l'école primaire de Villemagne	

1 poste à l'école primaire d'Alzonne	
1 poste à l'école primaire des Casses	
1 poste à l'école élémentaire Arago (Narbonne)	ULIS
4 décharges de 0,25, soit 1 poste	PE maître formateur
0,92 poste	Décharges de directeurs d'écoles

Discussion avec les OS :

Rappel du nombre important d'élèves en attente d'une place en IME ou ITEP, évocation du manque de visibilité des OS à ce sujet.

Le SNALC (suivi par les autres OS) est intervenu pour s'opposer à la création du poste « pilotage et encadrement » dans ce contexte de moyens contraints, afin de sauver une classe.

Nous avons également demandé des précisions sur les besoins réels de remplacements. Il nous est répondu que l'absentéisme est difficile à chiffrer car il dépend des moments. Le SNALC a insisté sur le fait qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre absences et absentéisme et que les absences sont bien évidemment suivies donc chiffrées par l'Administration. Les autres OS indiquent que désormais c'est dès le mois de septembre que des absences ne sont pas remplacées. Les représentants des collectivités locales et des familles précisent également les répercussions pour le périscolaire ou la cantine lorsque des absences ne sont pas remplacées.

Sont évoquées les situations des différentes écoles, malheureusement sans aucun changement proposé au vote.

Ce qu'en pense le SNALC :

Trois heures de discussions qui n'ont pas permis de changer une virgule au projet de carte scolaire présenté. Le dialogue n'est que de façade, il n'y a pas de débat quand tout est déjà décidé dès le début.

VOTE (16 votants) :

Pour : 0

Contre : 9 (dont le SNALC)

Abstentions : 7

Moyens collèges (pour information)

Présentation des évolutions d'effectifs dans un diaporama. Il devrait y avoir une augmentation en 2023 (112 élèves de plus). Le département se voit doté de +9ETP.

Discussion avec les OS :

On n'est pas dans le qualitatif : 20 collèges sur 28 vont avoir des classes à plus de 28 élèves par classe. Est évoquée la question de la suppression de la technologie en 6^e, de l'heure de soutien maths/français en 6^e. Le SNALC indique d'autre part qu'il est regrettable que la répartition des moyens ne soit pas soumise au vote.

Ce qu'en pense le SNALC :

Tout est fait pour que les moyens des collèges soient indiscutés et indiscutables, mais le SNALC est bien décidé à faire bouger les lignes. Et même s'il n'y a pas eu de vote, tout le monde a bien compris que derrière la satisfaction affichée par l'Administration au vu de certains chiffres, la réalité est toute autre.

3- Modification des horaires d'entrée et de sortie de l'école primaire de Paziols

Modification adoptée à l'unanimité.

Clôture de la réunion à 17h43.

Les représentants du **SNALC** au CDEN de l'Aude